



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 6 avril 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, président
Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Corriveau	Rémy Normand
Alicia Despins	Patrick Paquet
Raymond Dion	Jean Rousseau
Jérémy Ernould	Marie-Josée Savard
Jean-François Gosselin	Dominique Tanguay
Geneviève Hamelin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Stevens Mélançon	Émilie Villeneuve
Michelle Morin-Doyle	Patrick Voyer

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
M^e Anne-Laure Pelletier, assistante-greffière substitut

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 en date du 26 avril 2020 et le décret du gouvernement numéro 102-2021 en date du 5 février 2021, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2021-0269 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Rémy Normand, au nom du comité exécutif, demande de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel AP2021-069 intitulé : *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement des honoraires professionnels à Me Serge Lebel de BCF s.e.n.c.r.l., dans le cadre des réclamations relatives aux dommages causés à l'Arpidrome - Arrondissement de Charlesbourg (Dossier 75022)*.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0270 Élection du président du conseil de la ville

Le poste de président du conseil étant vacant, l'assistant-greffier ouvre la période de mises en nomination pour l'élection du président du conseil, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

monsieur le conseiller Sylvain Légaré est mis en nomination à titre de président du conseil de la ville.

Il n'y a pas d'autre mise en nomination. Monsieur le conseiller Sylvain Légaré accepte sa mise en nomination et, en conséquence, est déclaré élu par acclamation à titre de président du conseil de la ville.

Monsieur le président Sylvain Légaré préside la séance.

CV-2021-0271 Élection du vice-président du conseil de la ville

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

monsieur le conseiller Yvon Bussièrès est mis en nomination à titre de vice-président du conseil de la ville.

Il n'y a pas d'autre mise en nomination. Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès accepte sa mise en nomination et, en conséquence, est déclaré élu par acclamation à titre de vice-président du conseil de la ville.

CV-2021-0272 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 mars 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 mars 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 17 mars 2021 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 17 mars 2021 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller et président du conseil Vincent Dufresne, en date du 17 mars 2021, relative à sa démission à titre de conseiller municipal du district de Saint-Rodrigue de l'Arrondissement de Charlesbourg;
- Dépôt du *Rapport annuel 2020* du *Bureau de l'ombudsman*;
- Dépôt d'un document intitulé *La planète s'invite à la mairie : Propositions citoyennes sur les enjeux environnementaux*, par messieurs et mesdames Liane Gauvreau, Jayson Proulx, Marina Lopez, Desneiges Lévesque, Lysandre St-Pierre, Patricia Chalifour, Long Vu et Claude Saint-Jarre;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de

la séance du 15 mars 2021, relative aux *Virements de fonds pour financer les activités utiles à l'animation des milieux et au soutien aux citoyens – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les virements de fonds pour financer lesdites activités*;

- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du 15 mars 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Mercure (ID. 183856) à titre de directeur de l'Office du tourisme de Québec*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du 15 mars 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1372*;
- Dépôt, par madame la conseillère Émilie Villeneuve, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du 15 mars 2021, relative au bilan de l'avancement du plan d'action du *Rendez-vous annuel des gens d'affaires (RVAGA)*;
- Dépôt, par madame la conseillère Émilie Villeneuve, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du 15 mars 2021, relative aux amendements à la politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL) et la démarche d'harmonisation du panier de services des organismes reconnus;
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du 15 mars 2021, relative à l'*Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2956, et dépôt du projet de règlement*;
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du 15 mars 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1389*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du 15 mars 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Créneau Aliments Santé, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Soutien à la mise en place et au déploiement de l'OBNL – Créneau Aliments Santé*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document relatif au vélo-partage.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence, est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2021-0273 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 mars 2021, relative au déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques - TM2021-038 (Ra-2264)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel TM2021-038. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le

conseiller Jean Rousseau déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Yvon Bussières appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la Ville de Québec s'est engagée dans une démarche stratégique pour endosser davantage les principes de développement durable dans ses actions et ses projets;

Attendu que l'un des cinq défis identifiés est la décarbonisation, dont l'une des orientations stratégiques consiste en l'adoption d'une énergie de sources renouvelables pour alimenter les infrastructures et les véhicules;

Attendu que le *Plan de mobilité durable*, adopté il y a plus de 10 ans, avait comme recommandation d'encourager l'utilisation des véhicules hybrides et électriques (p. 91);

Attendu que la Ville de Québec est membre du *Circuit électrique Hydro-Québec* depuis 2014;

Attendu que l'acquisition et l'installation de bornes rapides sont assumées à 100 % par *Hydro-Québec*;

Attendu que les voitures électriques, bien qu'elles ne diminuent pas les problèmes de congestion routière et de consommation d'espace, permettent de réduire la pollution de l'air et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre;

Attendu que, selon le sommaire 2017 des émissions de gaz à effet de serre provenant de la collectivité de l'agglomération de Québec, le secteur du transport routier est responsable de plus de 50 % des émissions totales de gaz à effet de serre;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est doté en 2015 d'un plan d'action en électrification des transports (2015–2020);

Attendu que le gouvernement du Québec offre aux entreprises, organismes et municipalités le programme *Roulez vert – volet Bornes de recharge au travail*, qui permet de financer l'achat et l'installation de bornes électriques jusqu'à 25 000 \$ annuellement;

Attendu que dans le cadre de son *Plan pour une économie verte*, le gouvernement du Québec vise 1,5 millions de véhicules électriques sur les routes de la province en 2030;

Attendu que l'accessibilité aux bornes de recharge est un incitatif important à l'utilisation de véhicules électriques;

Attendu que la Ville de Québec, selon son site internet, met à la disposition des citoyens 16 bornes de recharge ;

Attendu que la Ville de Laval, pour une population comparable, offre deux fois plus de bornes de recharge à ses résidents;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est proposé que la Ville de Québec se fixe une cible ambitieuse pour augmenter le nombre de bornes de recharge disponible sur son territoire, notamment en souscrivant au volet *Bornes de recharge au travail* pour ses employés.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Yvon Bussières, Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin–Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 6 Contre : 14

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2021-0274 Félicitations aux policières et policiers du Service de police de la Ville de Québec pour leur participation à six documentaires-réalités diffusés par *Télé-Québec* en janvier et février 2021

Attendu que la présentation de six documentaires–réalités intitulés « Police en service » ont été diffusés, par *Télé-Québec*, en janvier et février 2021;

Attendu que la série présentait des policières et policiers de la Ville de Québec en action dans les différentes situations de leur quotidien;

Attendu que plusieurs unités spécialisées ont été en mesure de faire état de la complexité de leur travail;

Attendu que les policières et policiers nous ont démontré une rigueur et un professionnalisme de tous les instants;

Attendu que les membres du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) ont prouvé qu'ils avaient toutes les qualités humaines nécessaires pour exécuter leur travail, notamment dans les cas de plus en plus nombreux de santé mentale;

Attendu que la population de Québec est très fière de son Service de police;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les policières et policiers qui ont participé à ces émissions, de même que l'ensemble des membres du SPVQ et de la direction, et expriment leur reconnaissance pour le travail rendu afin d'assurer notre sécurité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0275 **Mention du 5^e Congrès mondial d'agroforesterie (WCA5) qui aura lieu du 17 au 20 juillet 2022 dans la région de la Capitale–Nationale et félicitations aux ambassadeurs**

Attendu que le 31 mars 2021, le *Centre des congrès de Québec* et l'*Université Laval* annonçaient la tenue du 5^e Congrès mondial d'agroforesterie (WCA5), une première au Canada;

Attendu que du 17 au 20 juillet 2022, plus de 1000 experts en agroforesterie et agriculteurs du monde entier sont attendus dans la région de la Capitale–Nationale pour participer à cet événement;

Attendu qu'il s'agit d'une excellente nouvelle pour la relance du tourisme d'affaires à Québec, car leur présence devrait générer 2900 nuitées dans les hôtels de Québec, et des retombées économiques estimées à 1,5 M\$;

Attendu que les précédents congrès se sont tenus aux États–Unis, au Kenya, en Inde et en France et que c'est à l'unanimité que le conseil d'administration de l'*International Union of Agroforestry* (IUAf) et de la *World Agroforestry* (ICRAF) a retenu la candidature de Québec pour accueillir la 5^e édition du congrès;

Attendu que la ville de Québec doit l'obtention de cette candidature au travail remarquable de deux membres du *Cercle des ambassadeurs*, soit madame Nancy Gélinas, doyenne de la *Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique* de l'*Université Laval*, ainsi que monsieur Alain Olivier, professeur à la *Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation* de l'*Université Laval*, et titulaire de la *Chaire en développement international*;

Attendu que madame Nancy Gélinas et monsieur Alain Olivier coprésideront le comité organisateur du WCA5, qui comprend également un volet virtuel pour ceux et celles qui ne seraient pas en mesure de se déplacer;

Attendu qu'il s'agit également d'une excellente nouvelle pour l'environnement et le développement durable, puisque ce congrès offrira une occasion en or d'entretenir un dialogue constructif et de partager des connaissances afin de fortifier les liens entre la recherche, la prise de décisions politiques et l'application concrète de mesures intelligentes et écoresponsables;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville se réjouissent de la tenue du 5^e Congrès mondial d'agroforesterie à Québec en 2022, et félicitent les ambassadeurs, madame Nancy Gélinas et monsieur Alain Olivier, ainsi que leurs collaborateurs de l'*Université Laval*, pour leur travail dans la mise en candidature de Québec et l'organisation de cet événement rassembleur et stimulant pour l'économie locale de la région!

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

CV-2021-0276 Paiement des dépenses relatives à des honoraires professionnels – Conception, plans et devis – Réparation de la structure ferroviaire du pont d'étagement enjambant la 4^e Avenue avec le *Canadien National* (Dossier 75241) - AP2021-168 (CT-2527328) — (Ra-2259)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser le paiement des dépenses relatives à des honoraires professionnels – Conception, plans et devis – Réparation de la structure ferroviaire du pont d'étagement enjambant la 4^e Avenue avec le *Canadien National*, pour une somme estimée à 175 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0277 Entente entre la Ville de Québec et *Conception Alain Gagné inc.*, relative à la fabrication et l'installation d'oeuvres artistiques pour les décorations printanières des bibliothèques (Dossier 75294) - AP2021-195 (CT-2527575) — (Ra-2261)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Conception Alain Gagné inc.*, relative au versement d'une somme de 146 657 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la fabrication et l'installation d'oeuvres artistiques pour les décorations printanières des bibliothèques, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur de la Division du plein air et de l'animation urbaine du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à signer cette même entente.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0278 **Application de dispositions de règlements de la Ville sur les rues administrées par la *Commission des champs de bataille nationaux* - Abrogation de la résolution CV-2009-0044 - A3DA2021-003 (Abroge CV-2009-0044) (Ra-2261)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de la résolution du conseil d'administration de la *Commission des champs de bataille* jointe au sommaire décisionnel, en vertu de laquelle celle-ci a désigné les avenues De Bernières, Taché, des Braves, De Laune, la côte Gilmour, comprise entre le boulevard Champlain et l'avenue De Laune; l'avenue George-VI, comprise entre l'avenue De Laune et l'avenue Montcalm et l'avenue Montcalm, comprise entre l'avenue George-VI et la Grande Allée Ouest, ci-après appelées les « avenues désignées », pour les seules fins de l'entretien hivernal et du déneigement par la Ville de Québec;
- 2° d'accepter de considérer les avenues désignées administrées par la *Commission des champs de bataille nationaux* comme des voies publiques de la ville pour les seules fins de l'entretien hivernal et du déneigement;
- 3° de décréter qu'aux fins de l'application des articles 87 à 90 du *Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement*, R.V.Q. 2111, les avenues désignées dans le premier paragraphe et administrées par la *Commission des champs de bataille nationaux* sont considérées comme des rues publiques de la ville;
- 4° de décréter qu'aux fins de l'application du *Règlement sur le dépôt dans la rue de la neige provenant d'un terrain privé et sur l'harmonisation des règles de gestion des réseaux locaux relativement à ce dépôt*, R.V.Q. 1302, les avenues désignées dans le premier paragraphe et administrées par la *Commission des champs de bataille nationaux* sont considérées comme des rues publiques de la ville;
- 5° d'abroger la résolution CV-2009-0044 du 19 janvier 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0279 **Abrogation des résolutions CV-2017-0099, CV-2019-0498 et CV-2019-0879 – Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue Bernard-Grondin, connu et désigné comme étant le lot 1 696 470 et une partie du lot 1 696 787 du cadastre du Québec, et vente de ces mêmes lots – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2021-223 (Abroge CV-2017-0099, CV-2019-0498, CV-2019-0879) (Ra-2261)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2017-0099 du 20 février 2017;
- 2° d'abroger les résolutions CV-2019-0498 du 3 juin 2019 et CV-2019-0879 du 4 novembre 2019;
- 3° d'autoriser la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de la rue Bernard-Grondin, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 696 787 du même cadastre, d'une superficie approximative de 176,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 4° d'autoriser l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue Bernard-Grondin, connu et désigné comme étant le lot 1 696 470 du même cadastre, d'une superficie de 3 863,9 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire joint à ladite offre d'achat jointe à ce même sommaire;
- 5° d'autoriser la vente d'un immeuble situé en bordure de la rue Bernard-Grondin, connu et désigné comme étant le lot 1 696 470 et une partie du lot 1 696 787 du même cadastre, d'une superficie totale approximative de 4 040,7 mètres carrés, à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, pour une somme de 43 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même offre d'achat jointe à ce même sommaire. Cette vente est conditionnelle à l'obtention de l'engagement définitif du projet par la Ville et la *Société d'habitation du Québec*, dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*, d'ici le 1^{er} février 2022, tel que stipulé à la clause 10.1 de cette même offre d'achat jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0280 **Quote-part 2021 de la Ville de Québec à la Communauté métropolitaine de Québec - FN2021-012 (CT-2529801) — (Ra-2261)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 3 216 297 \$ à la *Communauté métropolitaine de Québec*, à titre de quote-part pour l'année 2021, réparti en trois versements :

- Versement 1 : dans les jours suivant l'adoption par le conseil de la Ville : 1 072 099 \$;
- Versement 2 : 2021-07-01 : 1 072 099 \$;
- Versement 3 : 2021-10-01 : 1 072 099 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0281 Donation, par la Coop de solidarité Le Soleil, du Fonds d'archives photos Le Soleil à la Ville de Québec - GA2021-004 (Ra-2261)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'accepter la donation, par la *Coop de solidarité Le Soleil*, du fonds d'archives contenant plus de 500 000 images, à la Ville de Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'acte de donation joint au sommaire décisionnel. Cette donation inclut également les droits d'auteurs sur les photos composant le *Fonds d'archives photos Le Soleil*;
- 2° sur proposition de monsieur le maire, d'autoriser le directeur de la Division de la gestion des documents et des archives à signer ledit acte de donation;
- 3° d'autoriser la trésorière, ou son représentant, à délivrer un reçu pour don à des fins fiscales à la *Coop de solidarité Le Soleil*, pour une somme correspondant à l'évaluation qui en sera faite par le *Conseil national d'évaluation des archives*, sous réserve de l'acceptation de cette valeur par les autorités fiscales compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Yvon Bussièrès le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 42.

CV-2021-0282 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et l'École de musique Arquemuse, relative au versement d'une subvention pour l'aide au loyer - LS2021-019 (CT-2525452) — (Ra-2261)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'École de musique Arquemuse, relative au versement d'une subvention pour l'aide au loyer, pour la période du 1^{er} avril 2020

au 31 décembre 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0283 Entente entre la Ville de Québec et *Motivaction Jeunesse*, relative au versement d'un soutien financier pour les années 2021 et 2022 pour le projet *Ensemble nous sommes le monde – volet Ville de Québec* - **LS2021-026 (CT-2529281) — (Ra-2261)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Motivaction Jeunesse*, relative au versement d'un soutien financier de 65 000 \$, pour les années 2021 et 2022, pour le projet *Ensemble nous sommes le monde – volet Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0284 Reconnaissance de l'organisme à but non lucratif *Maison Oxygène Vers l'Autonomie* - **LS2021-029 (Ra-2261)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de reconnaître l'organisme *Maison Oxygène Vers l'Autonomie* comme organisme à portée municipale de catégorie collaborateur.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0285 Annulation de l'appel public de propositions no 52505 relatif à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 694 857 du cadastre du Québec – Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis en bordure du boulevard Wilfrid–Hamel, connu et désigné comme étant le lot 1 694 857 du cadastre du Québec, et vente de ce même lot – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2021-364 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'annuler l'appel public de propositions no 52505 pour la vente d'un immeuble sis en bordure du boulevard Wilfrid-Hamel, connu et désigné comme étant le lot 1 694 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble sis en bordure du boulevard Wilfrid-Hamel, connu et désigné comme étant le lot 1 694 857 du même cadastre, d'une superficie de 724 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan du lot joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 3° de vendre un immeuble sis en bordure du boulevard Wilfrid-Hamel, connu et désigné comme étant le lot 1 694 857 du même cadastre, d'une superficie de 724 mètres carrés, au *Groupe Tétra inc.*, pour une somme de 127 500 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0286 **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 3905, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 807 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2021-367 (CT-2530310) — (Ra-2263)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 3905, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 807 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 781,20 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de madame Élyse Fortier, pour une somme de 220 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel et, plus spécifiquement, à la condition prévue à l'article 1.3;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et de ses dépendances.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0287 **Avenant de modification au bail entre la Ville de Québec et le Fonds de placement immobilier Cominar, relatif à la location d'un immeuble sis au 5125, rue Rideau – Arrondissement des Rivières - DE2021-406 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant de modification au bail en vertu duquel la Ville de Québec loue du *Fonds de placement immobilier Cominar* un immeuble sis au 5125, rue Rideau, afin de reporter de trois mois la date de début et de fin du terme, en contrepartie de l'annulation du paragraphe 27.7 de l'article 27 dudit bail, intitulé « Droit de résiliation », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets et le greffier de la Ville à signer ce même avenant.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0288 **Prise d'acte du dépôt des rapports annuels sur la gestion de l'eau potable pour les années 2018 et 2019 - IN2021-006 (Ra-2263)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de prendre acte du dépôt des rapports annuels sur la gestion de l'eau potable pour les années 2018 et 2019.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré reprend son siège. Il est 19 h 53.

CV-2021-0289 **Autorisation du dépôt de demandes d'aide financière pour des projets cyclables, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec pour l'année financière 2021–2022 - PA2021-029 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer et à déposer au ministère des Transports du Québec les formulaires de présentation des demandes d'aide financière pour les cinq projets décrits au sommaire décisionnel, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU) pour l'année financière 2021–2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0290 **Autorisation du dépôt de demandes d'aide financière pour des projets cyclables, dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* du ministère des Transports du Québec pour l'année financière 2021–2022 - PA2021-031 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer et à déposer au ministère des Transports du Québec les formulaires de présentation des demandes d'aide financière pour les deux projets mentionnés au sommaire décisionnel, dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* pour l'année financière 2021–2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0291 **Prise d'acte et adoption de la *Stratégie concertée sur le maintien et le développement du parc de maisons de chambres et de pensions à Québec, 2021–2025* - PA2021-032 (Ra-2263)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de prendre acte du dépôt et d'adopter la *Stratégie concertée sur le maintien et le développement du parc de maisons de chambres et de pensions à Québec, 2021–2025*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0292 **Prise d'acte des dépenses et des travaux réalisés dans l'axe cyclable de la rue Frank–Carrel et de l'avenue Branly, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec - PA2021-035 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de prendre acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés dans l'axe cyclable de la rue Frank–Carrel et de l'avenue Branly, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec, et d'autoriser la diffusion au ministère des Transports du Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0293 **Résiliation du statut d'organisme reconnu de catégorie associé au Centre d'art La Maison Jaune - LS2021-001 (Ra-2264)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de résilier le statut d'organisme reconnu de catégorie associé au Centre d'art La Maison Jaune en vertu de la *Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0294 **Reconnaissance de l'organisme à but non lucratif Gris-Québec comme organisme à portée municipale de catégorie collaborateur - LS2021-028 (Ra-2264)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de reconnaître l'organisme à but non lucratif *Gris-Québec* comme organisme à portée municipale de catégorie collaborateur en vertu de la *Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2021-0295 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis aux 875 à 879, rue Saint-Jean, connu et désigné comme étant le lot 1 213 640 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-271 (CT-2526978) — (Ra-2259)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis aux 875 à 879, rue Saint-Jean, connu et désigné comme étant le lot 1 213 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de terrain

de 206 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de monsieur Vital Lévesque, pour une somme de 755 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0296 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente d'avant-projet en moyenne tension entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, pour la fourniture d'une nouvelle installation électrique à la station de traitement des eaux usées-Est - PV2021-009 (Ra-2259)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente d'avant-projet en moyenne tension entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec* pour la fourniture d'une nouvelle installation électrique à la station de traitement des eaux usées-Est, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de l'engagement à payer les coûts estimés à 773 617,34 \$, plus les taxes de vente applicables, à *Hydro-Québec*, valide jusqu'à la signature de l'entente de contribution;
- 3° de l'engagement en cas d'abandon de rembourser, à *Hydro-Québec*, les frais encourus tel que prévu à la clause 9.2 de ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0297 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration d'infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1391 - TE2021-002 (Ra-2259)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration d'infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1391;*

2° l'appropriation d'un montant de 1 563 600 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1391. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0298 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, un ajout budgétaire et son affectation aux projets liés à la relance économique du centre-ville de Québec - DE2021-382 (Ra-2260)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'ajout budgétaire d'un montant de 5 000 000 \$ et son affectation aux projets liés à la relance économique du centre-ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0299 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation du contrat pour le lot 3 relatif à des travaux d'excavation pneumatique (2020–2022) (Appel d'offres public 61584) - AP2021-100 (Ra-2261)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation du contrat pour le lot 3 relatif à des travaux d'excavation pneumatique (2020-2022) adjugé à 9345–2860 *Québec inc. (Exca-Vac Construction)* en vertu de la résolution CA–2019–0530 du 4 décembre 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0300 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture d'articles de serrurerie (Appel d'offres public 74998) - AP2021-177 (Ra-2261)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Les Agences Brunet–Goulard inc.*, du contrat pour la fourniture d'articles de serrurerie, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023, pour une somme estimée à 193 689,25 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74998 et aux prix unitaires de sa soumission

du 3 mars 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0301 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la reconduction du mandat des membres des comités d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par le *Fonds local d'investissement* et par la *Vision entrepreneuriale Québec 2026* - DE2021-357 (Ra-2261)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la reconduction du mandat des personnes suivantes à titre de membres du comité d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par :

1° le *Fonds local d'investissement* pour une durée de deux ans, renouvelable :

- Président : Monsieur Jacques Desmeules, gestionnaire du secteur financier et administrateur de sociétés;
- Présidente remplaçante : Madame Line Lacroix, vice-présidente marketing, *NyxHemera Technologies inc.*;
- Madame Élisabeth Bélanger, copropriétaire et présidente, *La Maison Orphée inc.*;
- Madame Suzanne Gagnon, copropriétaire, *Restaurant Laurie Raphaël inc.*;
- Monsieur Denis Lefrançois, gestionnaire, secteurs financier et commercial.

2° la *Vision entrepreneuriale Québec 2026* pour une durée de deux ans, renouvelable :

- Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau, directeur de l'unité d'affaires de Québec, *Eddyfi inc.*;
- Monsieur Jacques Desmeules, gestionnaire du secteur financier et administrateur de sociétés;
- Madame Virginie Faucher, copropriétaire et vice-présidente des *Chocolats Favoris inc.*;
- Monsieur Denis Lefrançois, gestionnaire, secteurs financier et commercial;
- Monsieur Luc Samama, propriétaire de *Conjoncture affaires publiques*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0302 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification de l'avenant-9 au contrat de prêt conclu entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et l'appropriation d'une somme pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises - DE2021-411 (Ra-2261)**

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la ratification de l'avenant-9 au contrat de prêt du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, conclu entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° la ratification de la signature de cet avenant par le maire et le greffier de la Ville;
- 3° l'appropriation d'une somme additionnelle maximale de 8 000 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la *COVID-19*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0303 **Modification de la fiche PIQ 32009 pour hausser le niveau de réalisation des années 2021 et 2022 du Service du développement économique et des grands projets - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour l'embauche d'un chef de projet du Littoral Est - DE2021-424 (CT-DE2021-424) — (Ra-2261)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de modifier la fiche PIQ 32009 pour hausser le niveau de réalisation pour les années 2021 et 2022 du Service du développement économique et des grands projets comme suit :

- Année 2021 : 250 000 \$;
- Année 2022 : 250 000 \$.

Il est également résolu de soumettre, au conseil de l'agglomération, l'appropriation d'une somme maximale de 100 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour l'embauche d'un chef de projet du Littoral Est et tous les engagements relatifs à la *Convention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de*

l'Innovation, relative au versement d'une subvention pour l'embauche d'un chef de projet du Littoral Est.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0304 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 396 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant la mise en place et la mise à niveau d'infrastructures sur le parcours Métrobus 807 du Réseau de transport de la Capitale - FN2021-019 (Ra-2261)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 396 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 4 056 000 \$ concernant la mise en place et la mise à niveau d'infrastructures sur le parcours Métrobus 807 du Réseau de transport de la Capitale*, tel que détaillé dans l'annexe jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0305 **Abrogation de la résolution CV-2021-0186 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services, R.A.V.Q. 1370 - PA2021-040 (Abroge CV-2021-0186) (Ra-2261)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'abroger la résolution CV-2021-0186 du 1^{er} mars 2021.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services, R.A.V.Q. 1370.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0306 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'Association du personnel de direction de la Ville de Québec, relative à l'horaire particulier des contremaîtres du Service de la gestion des équipements motorisés - RH2021-195 (Ra-2261)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec* jointe au sommaire décisionnel, relative à l'horaire particulier des contremaîtres du Service de la gestion des équipements motorisés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0307 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies Konek inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation de la plateforme Konek.ai hors du Québec - DE2021-338* (CT-DE2021-338) — (Ra-2261)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'appropriation d'une somme maximale de 231 600 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Commercialisation de la plateforme Konek.ai hors du Québec*;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies Konek inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 231 600 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0308 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la *Politique concernant les dépenses des comités d'analyse et de recommandation* pour l'octroi de financement par les fonds sous la responsabilité du Service du développement économique et des grands projets - DE2021-358** (CT-DE2021-358) — (Ra-2261)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la *Politique concernant les dépenses des comités d'analyse et de recommandation* pour l'octroi de financement par les fonds sous la responsabilité du Service du développement économique et des grands projets, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0309 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Ai-Genetika inc. (Solution BioTwin), relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Amorçage d'une solution d'intelligence artificielle dans le domaine de la médecine personnalisée proactive - DE2021-366 (CT-DE2021-366) — (Ra-2261)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Amorçage d'une solution d'intelligence artificielle dans le domaine de la médecine personnalisée proactive*;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Ai-Genetika inc. (*Solution BioTwin*), relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0310 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification d'une entente entre la Ville de Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec pour le versement d'une subvention pour le financement de projets d'habitation - PA2021-050 (Ra-2261)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la ratification de l'entente entre la Ville de Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la *Société d'habitation du Québec*, relative au versement d'une subvention de 2 755 352 \$ pour le financement de projets d'habitation, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la ratification de la signature de cette entente par le maire et le greffier de la Ville;
- 3° la modification de la fiche PIQ 38012 pour hausser le niveau de réalisation, d'un montant de 2 755 352 \$, du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement comme suit :
 - Année 2021 : 1 377 676 \$;

- Année 2022 : 126 780 \$;
- Année 2023 : 1 250 896 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0311 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le remplacement et la dotation d'un poste de juge et la demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Québec - AJ2021-007 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du remplacement et de la dotation du poste de juge à la cour municipale (poste 47408) à compter du départ de son détenteur, soit en novembre 2021;
- 2° de la demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0312 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relatif aux poursuites en Cour supérieure par *Intact assurance et al. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette (200-17-019341-130)*, *Aviva compagnie d'assurance du Canada et al. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette (200-17-019344-134)* et *Intact assurance et al. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette (200-17-019366-137)* étant respectivement nos dossiers (RCD-667-10), (RCD-667-11) et (RCD-667-13) - AJ2021-008 (CT-AJ2021-008) — (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du règlement en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais;
- 2° du paiement du montant de 1 125 000 \$ de la façon suivante:
 - un montant de 500 000 \$ à l'ordre de *Carter Gourdeau en fidéicommiss*;

- un montant de 625 000 \$ à l'ordre de *Langlois avocats en fidéicommiss*;
- 3° aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et Associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0313 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relatif à la poursuite en Cour supérieure par *Groupe Ledor inc., mutuelle d'assurance* et *Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale* et *Promutuel Beauce-Etchemins, société mutuelle d'assurance générale* et *Desjardins assurances générales* et *La Personnelle assurance générale* (200-17-019345-131), dossier (RCD-667-15) - **AJ2021-009** (CT-AJ2021-009) — (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du règlement en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais;
- 2° du paiement d'un montant de 333 486,85 \$ à l'ordre de *Carter Gourdeau en fidéicommiss*;
- 3° aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0314 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Mont Bélair Découvertes*, relative à l'entretien des sentiers pédestres et de vélo de montagne, la surveillance et la sensibilisation au parc naturel du Mont-Bélair - Année 2021 (Dossier 75254) - **AP2021-172** (CT-2527779) — (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Mont Bélair Découvertes*, relative à l'entretien des sentiers pédestres et de vélo de montagne, la surveillance et la sensibilisation au parc naturel du Mont-Bélair - Année 2021, pour une somme de 90 937 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0315 Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue des Forges, connu et désigné comme étant le lot 2 172 164 du cadastre du Québec, et vente de ce lot – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention de permission d'occupation et l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'aménagement de trottoir ainsi que de plantation sur une partie des lots 2 172 156 et 2 994 819 du même cadastre – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2021-368 (CT-2528787) — (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'ordonner l'affectation au domaine privé de la Ville, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 172 164 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'offre d'achat par l'*Université Laval* de l'immeuble appartenant à la Ville connu et désigné comme étant le lot 2 172 164 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 2330,7 mètres carrés, pour une somme de 617 635 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 3° conditionnellement à l'acceptation du consentement à l'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement d'un trottoir et d'une servitude de plantation sur une partie des lots 2 172 156 et 2 994 819 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, de vendre à l'*Université Laval* un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 172 164 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 2330,7 mètres carrés, pour une somme de 617 635 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion d'une convention de permission d'occupation sur un immeuble appartenant à l'*Université Laval*, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 156 et 2 994 819 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie globale et approximative de 1228,3 mètres carrés, en considération de la servitude, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la convention de permission d'occupation jointe au sommaire décisionnel;
- 2° sur proposition du maire, au directeur du Service du développement économique et des grands projets, de signer seul ladite convention de permission d'occupation;
- 3° de la conclusion du consentement à l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'aménagement d'un trottoir en faveur de la

Ville sur une partie des lots 2 172 156 et 2 994 819 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 1228,3 mètres carrés, pour une somme de 867 000 \$, plus les taxes applicables, et de l'établissement à titre gratuit d'une servitude réelle et perpétuelle de plantation en faveur de la Ville sur une partie des lots précédemment décrits, d'une superficie approximative totale de 245 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le consentement à l'établissement d'une servitude joint au présent sommaire décisionnel, et l'autorisation des servitudes qui en découlent.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0316 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente intervenue le 20 février 2020 entre la Ville de Québec et Noos Technologie inc., afin de modifier la date de fin de projet et celle de la réclamation finale, ainsi que les modalités du deuxième et du troisième versements du projet *Vitrine de commercialisation de la plateforme Noos Communication en contexte d'entreprises et d'organisations* - DE2021-387 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 20 février 2020 entre la Ville de Québec et *Noos Technologie inc.*, afin de modifier la date de fin de projet et celle de la réclamation finale, ainsi que les modalités du deuxième et du troisième versements du projet *Vitrine de commercialisation de la plateforme Noos Communication en contexte d'entreprises et d'organisations*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0317 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'une partie de l'emprise du boulevard Saint-Jacques, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 145 025 et 1 227 270 du cadastre du Québec, et vente de ces mêmes parties de lots - Arrondissement des Rivières - DE2021-396 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la fermeture et de l'affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'une partie de l'emprise du boulevard Saint-Jacques connu et désigné comme étant une partie des lots 1 145 025 et 1 227 270 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 1426,4 mètres carrés, comme illustrée sur le plan préliminaire de l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de la vente d'un immeuble situé en bordure du boulevard Saint-Jacques, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 145 025 et 1 227 270 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 1426,4 mètres carrés, aux *Placements immobiliers Pharma inc.*, pour une somme de 155 500 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0318 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le remplacement d'un membre représentant la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs de Québec* pour la gestion du *Grand Marché de Québec* - DE2021-429 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Marie-Eve Arban au poste d'administratrice, pour siéger au nom de la Ville de Québec, au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs de Québec*, en remplacement de madame Rhonda Rioux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0319 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le remplacement de membres à la *Commission d'ExpoCité* - DG2021-011 (Ra-2263)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la désignation, sur recommandation du maire de la Ville de Québec, de monsieur Jérémie Ernould à titre de président de la *Commission d'ExpoCité*, en remplacement de monsieur Vincent Dufresne;
- 2° la nomination des personnes suivantes à titre de membres de la *Commission d'ExpoCité* pour un terme de deux ans débutant le 8 juillet 2020 ou jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement :
 - Madame Anne Corriveau, en remplacement de monsieur Patrick Voyer;
 - Madame Alicia Despins, en remplacement de monsieur Jérémie Ernould.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet fait une proposition d'amendement au sommaire décisionnel afin de remplacer la proposition de nomination de madame la conseillère Anne Corriveau par la nomination de monsieur le conseiller Stevens Mélançon. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie cette proposition.

Monsieur le président appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 15

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

Aucune demande de vote n'est formulée à l'égard de la proposition principale. Par conséquent, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0320 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au taux applicable pour le service d'incinération des déchets à l'incinérateur municipal dans le cadre d'une entente intermunicipale en vertu du chapitre VII, R.A.V.Q. 1394 - FN2021-020 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au taux applicable pour le service d'incinération des déchets à l'incinérateur municipal dans le cadre d'une entente intermunicipale en vertu du chapitre VII, R.A.V.Q. 1394.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0321 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et l'Association hôtelière de la région de Québec, relative à la diminution des crédits marketing et l'utilisation des sommes ainsi récupérées - OT2021-003 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et l'Association hôtelière de la région de Québec, le 9 juillet 2019, relative à la diminution des crédits marketing et l'utilisation des sommes ainsi récupérées, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0322 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et la Société du Centre des congrès de Québec, relative à la gestion des investissements en tourisme d'affaires du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 - OT2021-004 (CT-OT2021-004) — (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et la Société du Centre des congrès de Québec, relative à la gestion

des investissements en tourisme d'affaires, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0323 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt de demandes d'aide financière pour des projets cyclables, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec pour l'année financière 2021-2022 - PA2021-030 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la signature et le dépôt, par la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, des formulaires de présentation des demandes d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour les deux projets mentionnés au sommaire décisionnel, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'année financière 2021–2022*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0324 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt de demandes d'aide financière pour des projets cyclables, dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports du Québec pour l'année financière 2021-2022 - PA2021-033 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la signature et le dépôt, par la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, des formulaires de présentation des demandes d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour les deux projets mentionnés au sommaire décisionnel, dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'année financière 2021–2022*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0325 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés en 2020 pour sept projets cyclables et cyclopiétons subventionnés dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec - PA2021-036 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport des dépenses et des travaux effectués pour la réalisation de sept projets cyclables et cyclopiétons subventionnés dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains et d'en autoriser la diffusion au ministère du Transport du Québec :

- piste cyclopiétonne de la rue Armand-Viau;
- piste cyclable dans l'emprise de la rue Blanche-Lamontagne;
- piste cyclopiétonne sur le viaduc de l'avenue Chauveau;
- bandes cyclables unidirectionnelles sur le chemin Sainte-Foy et l'avenue McCartney;
- aménagement d'intersection du boulevard Henri-Bourassa et des rues des Martinets et des Roses;
- aménagement d'une zone de virage pour les cyclistes à l'intersection du boulevard Laurier et de l'avenue Marguerite-Bourgeoys;
- piste cyclopiétonne du parc d'Iberville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0326 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, R.A.V.Q. 1353 - PA2021-042 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, R.A.V.Q. 1353.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0327 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1375 - PA2021-046 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1375;
- 2° l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1375. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0328 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de l'entente de fin d'emploi intervenue entre un employé et la Ville de Québec - RH2021-236 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la modification de l'entente de fin d'emploi intervenue le 19 mars 2021 entre la Ville de Québec et l'employé concerné mettant fin au lien d'emploi entre la Ville et cet employé;
- 2° à la directrice du Service des ressources humaines, ou son représentant, de signer au nom de la Ville de Québec ladite l'entente;
- 3° d'exécuter l'entente selon les modalités qui y sont prévues.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0329 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du recueil des Conditions de travail des chefs pompiers du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec 2019-2023 - RH2021-240 (Ra-2264)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le renouvellement du recueil des *Conditions de travail des chefs pompiers du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° le mandat au Service des ressources humaines pour qu'il modifie ledit recueil, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit sommaire;
- 3° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0330 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Tardif (ID. 082378) à titre de directeur général adjoint des services de proximité - RH2021-259 (CT-RH2021-259) — (Ra-2264)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Tardif (ID. 082378), directeur général adjoint des services de proximité (D078) (poste no 36631), afin de modifier sa rémunération et son nombre de jours de vacances, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0331 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Dubois (ID. 027929) à titre de directrice générale adjointe de la qualité de vie urbaine - RH2021-278 (Ra-2264)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Dubois (ID. 027929), pour agir à titre de directrice générale adjointe de la qualité de vie urbaine associée pour la période du 19 au 30 avril 2021 et à titre de directrice générale adjointe de la qualité de vie urbaine à compter du 1^{er} mai 2021 (poste no 31138), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2021-0332 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la nouvelle taxe spéciale pour une distributrice automatique ou un appareil de jeux, R.V.Q. 2972, et dépôt du projet de règlement - FN2021-014 (Ra-2261)**

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de prévoir la tarification applicable en vertu de la nouvelle taxe spéciale relative à une distributrice automatique et un appareil de jeux décrétée par le *Règlement sur les distributrices automatiques et les appareils de jeux*.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2021-0333 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les distributrices automatiques et les appareils de jeux relativement à de nouvelles dispositions, R.V.Q. 2973, et dépôt du projet de règlement - FN2021-015 (Ra-2261)**

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur les distributrices automatiques et les appareils de jeux* afin d'imposer pour l'année financière 2021 une taxe spéciale sur les distributrices automatiques et les appareils de jeux pour la période comprise entre le 1^{er} mai et le 31 décembre sous réserve du respect par le propriétaire ou l'exploitant de certaines conditions.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0334 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, R.V.Q. 2900, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-041 (Ra-2263)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, R.V.Q. 2900;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0335 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, R.V.Q. 2900 - PA2021-041 (Ra-2263)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables afin de tenir compte immédiatement des modifications apportées à ce chapitre au schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec, alors que le processus de concordance de la réglementation d'urbanisme de la ville n'est pas complété.

Plus précisément, ce règlement remplace l'ensemble des dispositions antérieures portant sur la protection des rives, des bandes de protection riveraine, du littoral et des plaines inondables afin que celles-ci soient désormais conformes aux dispositions du chapitre 7 du document complémentaire du schéma d'aménagement. À cette fin, plusieurs catégories de travaux dans ces milieux sont assujetties à de nouvelles conditions relatives, notamment, à la stabilité de la rive, à sa capacité portante suffisante pour soutenir la construction projetée et à l'absence de trace d'érosion active. Des normes applicables à la construction des quais sont également introduites. Des changements et ajouts sont aussi apportés aux définitions, entraînant ainsi des corrections à plusieurs articles. Au surplus, la cartographie des cours d'eau et des lacs illustrés, de même que celle des

plaines inondables, est remplacée immédiatement par celle mise à jour au schéma d'aménagement.

Ce règlement assujettit désormais l'abattage de tout arbre dans la rive ou la bande de protection riveraine de tout lac ou cours d'eau aux amendes spéciales prévues à cette fin à l'article 1002 de ces règlements.

Enfin, ce règlement modifie le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* afin d'assujettir toute intervention dans une rive, une bande de protection riveraine, le littoral ou une plaine inondable à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation, sous réserve de certaines exceptions qu'il précise. Il prévoit aussi l'obligation de fournir de nouveaux documents dans certaines circonstances.

AM-2021-0336 *Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation, pour l'année 2021 et les suivantes, du Règlement sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue de la ville, à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2968, et dépôt du projet de règlement - DE2021-353 (Ra-2263)*

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 2 700 000 \$ aux fins de la réalisation, pour l'année 2021 et les suivantes, du Règlement sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue de la ville, à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

Le présent règlement décrète un emprunt d'un montant de 2 700 000 \$ pour la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0337 *Appropriation de 270 000 \$ au fonds général de la Ville - DE2021-353 (Ra-2263)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier une somme de 270 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10%) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 2968. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0338 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs relativement à la reconnaissance d'un organisme à but non lucratif, R.V.Q. 2949, et dépôt du projet de règlement - LS2021-036 (Ra-2264)*

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs* afin de déléguer le pouvoir de reconnaître et d'attribuer le statut et la catégorie de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif conformément à la politique de la ville, afin que cet organisme puisse bénéficier du soutien financier et du soutien sous forme de services offerts par cette dernière.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2021-0339 *Règlement sur l'acquisition de véhicules motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2935 - EM2021-001 (Ra-2257)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition de véhicules motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2935.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0340 *Règlement sur le programme de subventions pour l'année 2021 et les suivantes, en vertu de programmes de rénovation de façades sur les artères commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2952 - DE2021-122 (Ra-2256)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le programme de subventions pour l'année 2021 et les suivantes, en vertu de programmes de rénovation de façades sur les artères commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2952.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0341 *Règlement sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2956 - CU2021-020 (Ra-2257)*

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2956.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, et n'ayant pas d'autres questions par visioconférence, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 06.

Sylvain Légaré
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Yvon Bussières
Vice-président

JL/ir